

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2020

- COMMUNE
- SERVICE EAU

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet www.rehainviller.fr

Situation

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

Population

Depuis 2007, la commune connaît un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2020, la commune compte 1059 habitants.

1-30/06/2020

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets [COMMUNE EAU- 2020 ont été votés le 23/06/2020](#) par le conseil municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.

⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.

⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A, Le CCAS

Le CCAS a été dissout à compter du 31 décembre 2019 par délibération du conseil municipal du 10 décembre 2019.

B, Le service Eau

a, La section d'exploitation

DEPENSES		
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>
011	Charges à caractère général	79 183,10
014	Atténuations de produits	18 150,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 089,02
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00
66	Charges financières	1 705,17
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
	Total :	143 627,29

Les dépenses de la section d'exploitation concernent :

- l'achat d'eau aux communes d'Hériménil et de Lunéville
- l'entretien du réseau d'eau avec l'achat de traitement d'Hypochlorite de soude et de lessive de soude et les réparations des bâtiments
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

RECETTES		
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	48 717,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 717,92
70	Vente de produits finis, prestations de services,	82 665,00
77	Produits exceptionnels	4 527,00
	Total :	143 627,29

Les recettes sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

b, La section d'investissement

⇒ En dépense :

DEPENSES		
Code	Libellé	Budget
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 717,92
16	Emprunts et dettes assimilés	8 093,00
21	Immobilisations corporelles	19 371,14
23	Immobilisations en cours	174 701,32
	Total :	209 883,38

Les dépenses de la section d'investissement concernent pour l'année 2020;

- les travaux sur le château d'eau : 154 723,78 €
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (Subventions d'équipement et travaux en régie)

⇒ En recettes :

RECETTES		
Code	Libellé	Budget
001	Excédent d'investissement reporté	163 093,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 089,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	950,72
13	Subventions d'investissement reçues	3 750,00
	Total :	209 883,38

Les recettes de la section d'investissement proviennent

- du FCTVA :
- des opérations d'ordres : (amortissements)
- subventions du Conseil Départemental

C, la commune

a, La section de fonctionnement

1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractères général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Effectif de la commune : 6.29 Fonctionnaires en ETP et 3 Agents contractuels

DEPENSES

DEPENSES		
Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	184 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 749,86
023	Virement à la section d'investissement	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 447,68
65	Autres charges de gestion courante	86 502,00
66	Charges financières	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
	Total :	691 299,54

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 691 299.54 euros

2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 753 865.54 euros.

RECETTES		
Code	Libellé	Budget
002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00
013	Atténuations de charges	20 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 223,54
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	46 973,00
73	Impôts et taxes	264 808,00
74	Dotations, subventions et participations	252 359,00
75	Autres produits de gestion courante	34 500,00
76	Produits financiers	2,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00
	Total :	753 865,54

❖ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*
 - *Taxe d'habitation* 8.08%
 - *Taxe foncière sur le bâti* 11.77%
 - *Taxe foncière sur le non bâti* 16.67%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 101546 en 2020

❖ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 56 509€

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
REHAINVILLER	100067€	89 360 €	78 261 €	55 775 €	56 572€	56 780€	56509€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3 Les principales dépenses et recettes de la section :

b, La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

1, Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		
Code	Libellé	Budget
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 223,54
16	Emprunts et dettes assimilés	48 973,41
21	Immobilisations corporelles	106 076,15
23	Immobilisations en cours	362 844,02
	Total :	547 117,12

RECETTES		
Code	Libellé	Budget
001	Excédent d'investissement reporté	9 230,13
021	Virement de la section de fonctionnement	80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 447,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 801,31
13	Subventions d'investissement reçues	186 638,00
16	Emprunts et dettes assimilés	101 000,00
	Total :	547 117,12

2, en 2020

: Travaux prévus :

❖ **Travaux de la Salle du Foyer socioculturel : Reste à payer 337 985.26€**

6-30/06/2020

- ❖ Voirie Sécurisation RD 914 : 32 635.18 HT soit 39 162.22 € TTC
Subvention Amendes de police escomptée : 8 400€
 - ❖ Réfection voirie Route Mathieu de la Haye 11 940.00e HT et 14 328 € TTC
 - ❖ Création parking rue du Bel Air : 7 000.00 Ht soit 8 400.00 TTC
 - ❖ Caméras en plus : Iris : 4 500 €+7962 €
 - ❖ Travaux en forêt communale 4 428€
 - ❖ Déconnection fosse septique :3 944.40€
 - ❖ Panneaux Miroirs : 1 936.00€
 - ❖ Disque Dur : 65.09 €
 - ❖ NAS : 230.00€
 - ❖ Barrières : 586.32
 - ❖ Visseuse : 312.84€
-

Travaux en régie :

- ⇒ Hangar communal : 1 500€
- ⇒ S.F.C. Annexe : 22 000€
- ⇒ Grillage terrain Foot : 2 000€
- ⇒ Grillage rue d'Adoménil : 2 000€

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL					
	Pour mémoire, budget précédent		Propositions nouvelles		Votes
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	596 257,15		391 931,97		391 931,97
RECETTES	596 257,15		417 189,12		417 189,12
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	660 807,68		691 299,54		691 299,54
RECETTES	715 599,92		753 865,54		753 865,54

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

SERVICE EAU COMMUNE DE REHAINVILLER					
	Pour mémoire, budget précédent		Propositions nouvelles		Votes
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	188 016,15		199 883,38		199 883,38
RECETTES	188 016,15		209 883,38		209 883,38
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	125 141,79		143 627,29		143 627,29
RECETTES	155 195,59		143 627,29		143 627,29

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	Pour mémoire, budget précédent		Propositions nouvelles		Votes
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	784 273,30		591 815,35		591 815,35
RECETTES	784 273,30		627 072,50		627 072,50
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	785 949,47		834 926,83		834 926,83
RECETTES	870 795,51		897 492,83		897 492,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 570 222,77		1 426 742,18		1 426 742,18
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 655 068,81		1 524 565,33		1 524 565,33